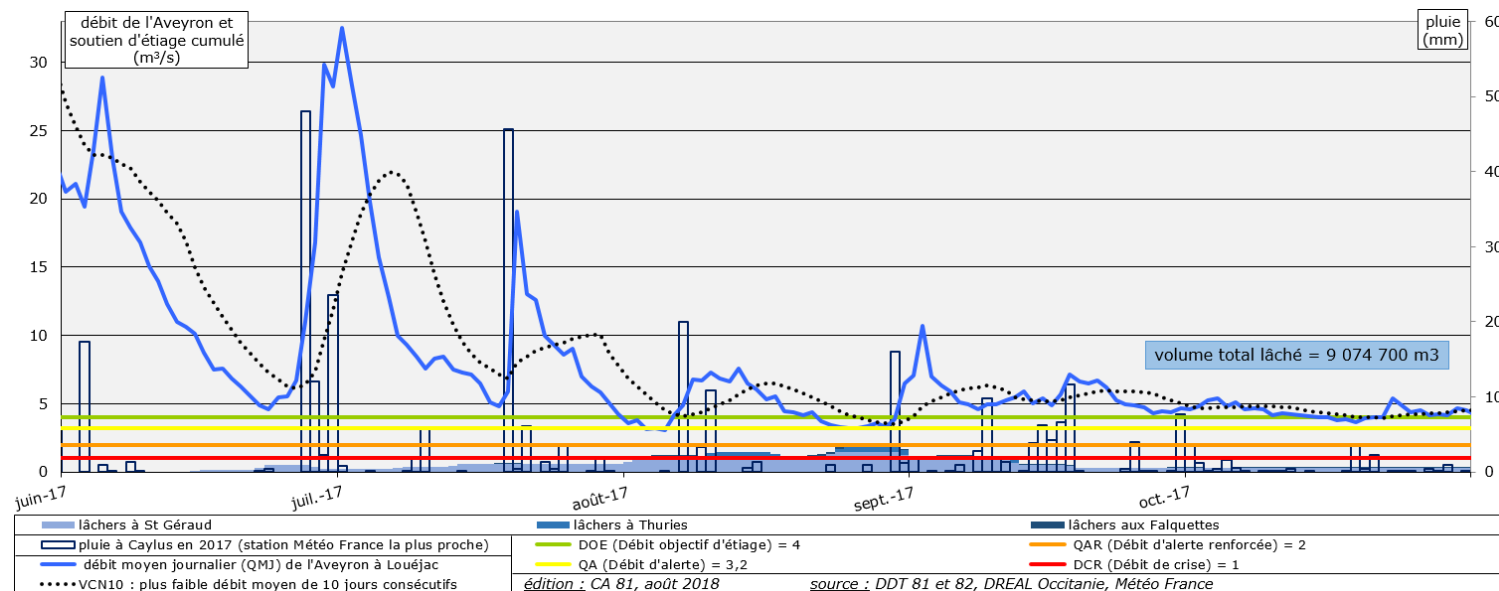


Débits moyens durant l'étiage 2017 : l'Aveyron à Loubéjac



Arrêté inter-préfectoral du 20 juin 2016

L'État autorise l'O.U. Aveyron-Lemboulas à répartir le volume maximal suivant entre les préleveurs irrigants sur ce périmètre :

cours d'eau et nappes connectées	13,22 hm ³
nappes déconnectées	1,07 hm ³
plans d'eau	8,26 hm ³

pour la période d'étiage allant du 1^{er} juin au 31 octobre¹.



C'est dans ce contexte que l'O.U. établit chaque année un plan de répartition de ce volume entre les préleveurs irrigants, après les avoir consulté dans leur ensemble.

¹ Jusqu'au plan de répartition 2021 inclus.

Un point sur les prélèvements en période d'étiage

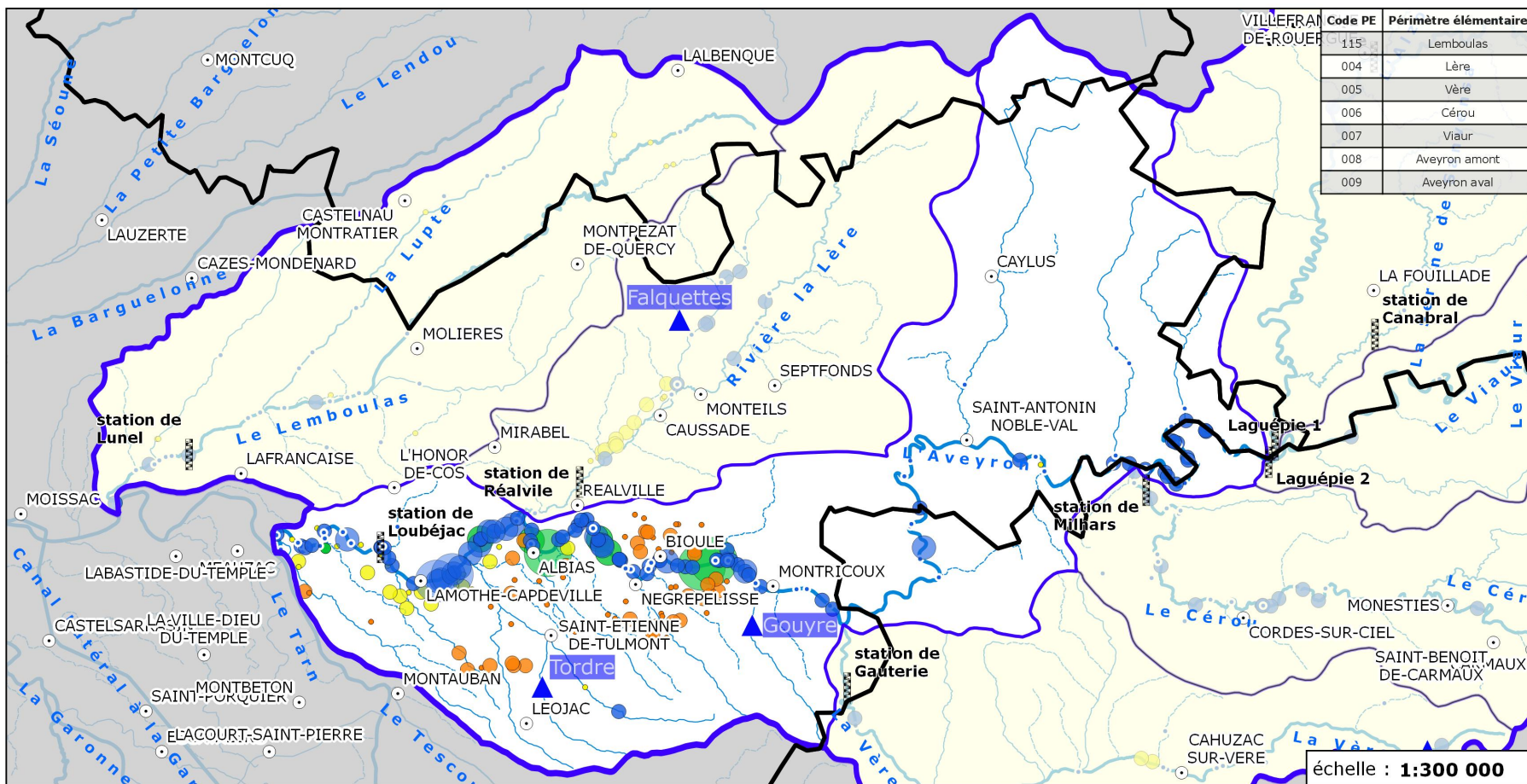
	en cours d'eau et nappes connectées	en nappes déconnectées
nb de préleveurs irrigants potentiels	156	60
surface potentiellement irriguée (ha)	5 165	652
débit autorisé cumulé (m ³ /h)	18 816	1 863
volume autorisé (m ³)	13 047 269	1 050 475
volume prélevé (m ³)	8 612 671	783 205

Plans d'eau : 96 plans d'eau à usage d'irrigation agricole sont recensés sur ce périmètre élémentaire, pour un volume autorisé total de 5,01 hm³.

A noter : en cours d'eau et nappes connectées, la somme des demandes individuelles dépasse le volume autorisé ; par conséquent, l'OU Aveyron alloue un volume à chaque préleveur-irrigant en tenant compte du volume maximum prélevé par chacun durant les 3 dernières années, afin que le volume autorisé global ne soit pas dépassé.

Volume de réserve : afin d'intégrer des demandes qui pourraient intervenir en cours de campagne, ou d'éventuels nouveaux irrigants, un volume de réserve a été acté :

- x 156 501 m³ en cours d'eau et nappes d'accompagnement
- x 20 002 m³ en nappes déconnectées



Code PE	Périmètre élémentaire
115	Lemboulas
004	Lère
005	Vère
006	Cérou
007	Viaur
008	Aveyron amont
009	Aveyron aval

Organisme unique de sous-bassins Aveyron et Lemoubias :
localisation des prélèvements d'eau pour l'irrigation en 2017

PE 009 - Aveyron aval

édition : CA81, août 2018
source : OU Aveyron, DREAL Occitanie

Légende

- limites départementales
- PE considéré
- autres PE de l'OU
- territoire hors OU
- cours d'eau principaux
- communes principales
- stations débitmétriques
- barrages de soutien d'étiage

Prélèvements effectués pour l'irrigation durant la campagne 2017 :

(volumes exprimés en m³)

- | | | | |
|-----------------------|-----------------------------|-------------------------------|---|
| en cours d'eau | en nappes connectées | en nappes déconnectées | prélèvements collectif (ASA, SI, CUMA, etc.) |
| 1 - 10000 | 1 - 10000 | 1 - 10000 | 1 - 200000 |
| 10000 - 50000 | 10000 - 48530 | 10000 - 45143 | 200000 - 600000 |
| 50000 - 125000 | | | 600000 - 1185232 |
| 200000 - 277370 | | | |



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Organisme Unique des sous-bassins Aveyron & Lemboulas
Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne

contact administratif : Chambre d'agriculture du Tarn
96, rue des Agriculteurs – BP89 – 81003 ALBI Cedex
TéL. 05 63 48 83 83 – Fax. 05 63 48 83 09

<https://tarn.chambre-agriculture.fr> – ouaveyron@tarn.chambagri.fr